

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du Vendredi 07 mai 2021 à 17 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, Valérie BUCH, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Elodie LEFEBVRE, David LE GUEN

Pouvoirs : Sylvain PROTIERE à Olivier FONS, Jean Pierre JACQUIER à Elodie LEFEBVRE

Absent : David AMIEUX

Secrétaire de séance : Catherine PATTE RULFO

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Validation à l'unanimité

Sont ajoutés à l'ordre du jour les deux sujets suivants :

DEMANDE DE SUBVENTION RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 1ère tranche des travaux pour la mise hors eau, hors air de l'église est quasiment terminée. La 2ème tranche pour la consolidation des fondations est en cours de préparation.

Il propose de demander des subventions pour la réfection des 7 vitraux du chœur s'élevant à 44 230,00€HT auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Accord à l'unanimité du Conseil.

ADHESION SPL:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que SUEZ arrête les facturations assainissement et eau potable.

Pour bénéficier de la prestation de facturation d'eau potable auprès de la Société Publique Locale Service Haute Durance il faut y être actionnaire et donc acquérir 6 actions pour 3080€HT.

Accord à l'unanimité sous condition qu'un prélèvement mensuel soit toujours possible pour les usagers.

PARTICIPATION DES COMMUNES AU SIVOM

Monsieur Le Maire explique que le Trésorier a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM sans calendrier pré établi.

Il propose de délibérer sur le montant de 165 179,98€ pour la commune de Villar d'Arène et que cette somme soit versée au plus tard le 31 octobre 2021.

Accord à l'unanimité du Conseil.

ACHAT TERRAIN AB 317 MADAME GINETTE GONNET

Monsieur le Maire précise que l'achat du terrain AB317, déjà validé par le CM, sera fait auprès de Mesdames GONNET Brigitte, PIC Sylviane et SAUVEBOIS Nadine qui en sont les trois propriétaires.

TARIFS CAMPING

Monsieur le Maire expose les tarifs qui ont été appliqués l'été dernier pour le camping municipal. Il est décidé d'augmenter le prix du Mobil home de 5€ soit 55€ la nuit et de conserver les autres tarifs.

Prix emplacement nu : 4€

+Prix électricité / jour : 2 € (6 ampères)

+Prix adulte / jour : 4 € (douche comprise)

+Prix enfant / jour : 2,50 € (de 2 à 7 ans)

+Prix animal / jour : 0,50 €

+Prix voiture caravane / jour : 4 €

+Prix emplacement camping-car : 4 €

+Prix voiture tente ou moto tente / jour : 4 €.

+Tente supplémentaire : 2,50 €

+ Taxe de séjour : 0,20 €/jr/pers (gratuit - 18 ans)

- Vidange toilettes chimiques camping-car : 4 €.

- Possibilité de prendre une douche : 2 €

Séjour gratuit pour les moins de 2 ans.

LES PRIX S'ENTENDENT PAR JOUR ET PAR PERSONNE

Accord à l'unanimité du Conseil.

REGISSEUR CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier certains articles de l'arrêté :

- Ajout des paiements en ligne
- Modification du montant de l'encaisse
- Ajout du mobil home

DIVERS :

- **ECOLE D'ESCALADE A ARSINE** : David Le Guen rappelle que lors du premier confinement les guides de La Grave ont sécurisé le site de l'école d'escalade d'Arsine. Le Bureau des Guides propose d'assurer cet entretien annuel au prix d'une journée de prestation de guide (environ 380 euros) hors changement de matériels. **Accord à l'unanimité.**
- **NETTOYAGE** : Monsieur le Maire propose d'organiser une « journée citoyenne » avec les habitants du village afin de nettoyer les rues du village. Un appel aux volontaires est fait : réponse des candidats attendue en Mairie pour le 21 mai.
- **TINY HOUSE** : La personne qui a installé sa Tiny House l'été dernier au camping municipal souhaite revenir cet été.
Il lui est proposé de s'installer au camping derrière le bloc sanitaire, en location longue durée pour un montant annuel de 2 400,00 €. L'eau lui serait fournie pendant la belle saison.
- **CHEMIN DU MOULIN** : Elodie Lefebvre informe que des travaux de rabotage sur la RD1091 vont être effectués ; elle propose de se renseigner auprès du département pour récupérer le matériel afin d'améliorer le départ du chemin du moulin.
- **FLEURISSEMENT** : Béatrice Albert explique que le fleurissement des entrées de village sera amélioré. Un concours est organisé en partenariat avec les Enseignes de Villar d'Arène : maisons et balcons, commerces-entreprises les plus fleuris seront récompensés sous forme de bons d'achats auprès des adhérents des Enseignes. Le remplacement de l'arbre qui se trouve sur le terrain de pétanque est à l'étude.
- **STATIONNEMENT** : Des problèmes de stationnement sont constatés à plusieurs endroits notamment place St Anne et à la cime des Cours. Les élus se pencheront sur diverses solutions : mettre des panneaux de stationnement interdit ou installer des pots de fleurs.
Les stationnements gênants pourront être sanctionnés ainsi que les véhicules-tampon qui bloquent les places de stationnement. La nécessité de mieux informer résidents et vacanciers est discutée (affichette sur pare-brise, facebook...).

- **CHIENS DE PROTECTIONS** : Sylvain Protière a mis en place une animation d'une demie journée sur les chiens de protection des troupeaux avec une comportementaliste pour chiens puis une mise en pratique chez Monsieur Michel ALBERT. Les personnes intéressées : population, élus, hôteliers (entre 10 et 12 personnes) sont conviées. Suite à la dernière réunion avec le Parc National des Ecrins, l'Office du Tourisme (A VERIFIER) et les éleveurs, la proposition de faire une cartographie afin de situer les troupeaux avec chiens de protections tout au long de la saison pourrait améliorer l'information des promeneurs. Des panneaux de sensibilisation au départ des chemins de randonnées doivent être réalisés ainsi que des affiches chez les hébergeurs. **Travail en cours**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45

Le Maire

Le secrétaire de séance